Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 38

Artikel: Quel budget pour la retraite?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-831576

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

12 Quel budget pour

Pour éviter les mauvaises surprises, il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres. Marche à suivre pour trouver toutes les informations nécessaires.

Les revenus des premier et deuxième piliers à la retraite représentent, en moyenne, 50 % à 60 % du revenu issu de l'activité lucrative. Ils sont composés de la rente AVS et des avoirs de la caisse de pension. La constitution d'un troisième pilier lié (A) ou libre (B) et votre fortune personnelle doivent servir à combler en partie l'écart entre la situation présente et celle à la retraite.

L'adaptation du train de vie

Si l'image véhiculée par la publicité présente une retraite faite de vacances actives dans un pays au climat idéal, la réalité est souvent différente: si la personne à la retraite a plus de temps disponible pour se consacrer à ses hobbies, elle a besoin de fonds pour les financer, et ceux-ci peuvent faire défaut.

Modifier certaines de ses habitudes de consommation, privilégier des dépenses au détriment d'autres, évaluer ce que vous projetez et ce qu'il sera effectivement possible de faire, voilà les questions qui doivent être formulées précisément et auxquelles il vous faudra répondre de manière exhaustive.

En outre, parmi les idées reçues, la retraite est synonyme de fiscalité diminuée: bien que celle-ci soit bien sûr amenée à diminuer, sa baisse n'est le plus souvent pas proportionnelle à celle des revenus.

Planifier son budget pour la retraite, c'est aussi penser un peu plus loin, car, comme l'a dit Jacques Prévert, «on a beau avoir une santé de fer, on finit toujours par rouiller». Quand nous avançons en âge, il n'est pas toujours possible d'effectuer tout ce que nous faisions auparavant: une aide à domicile, pour le ménage ou pour des soins, ou des ennuis de santé influent bien évidemment sur notre rythme et notre train de vie. Mais, si nous devenons plus sédentaires, cela n'est pas forcément synonyme de baisse des dépenses.

A ce moment, on peut faire appel à d'autres ressources patrimoniales: si l'on est propriétaire de son bien immobilier, il faut s'interroger pour savoir s'il est toujours adapté.

Si vous disposez de suffisamment d'avoirs pour assurer le financement de votre retraite, comptez-vous faire des donations à vos enfants, qui peuvent engendrer, en sus d'un soutien pour ces derniers, un avantage fiscal?

Les questions sont multiples et se posent au fil du temps. Au moment de l'évaluation de votre budget, il n'est pas nécessaire de tout planifier, mais de garder en mémoire qu'il existe souvent des solutions variées pour pouvoir vivre une retraite sereine.

L'indispensable récolte de toutes les données

AVS

La question que se posent généralement les gens à l'approche de leur retraite concerne le montant qu'ils recevront de l'AVS. Afin d'avoir une estimation des rentes, deux options s'offrent à vous. La première consiste à demander un extrait de tous vos comptes individuels, lesquels vous indiqueront les revenus, ainsi que les éventuelles bonifications pour tâche d'assistance, pris en compte jusqu'à l'année précédant votre demande. Cette requête peut être faite en tout temps, par écrit ou par internet (formulaires disponibles sur le site www.avs-ai.info), gratuitement, dans un délai d'un mois environ. Vous avez ensuite 30 jours pour vérifier les informations qui y figurent.

La seconde est une demande de projection de rente, basée sur vos comptes individuels et votre situation personnelle du moment, ainsi que sur des hypothèses pour le futur (retraite anticipée ou à l'âge légal, par exemple). Plus la demande sera proche de la date de retraite, plus l'estimation sera pertinente. Pour les personnes mariées, une demande conjointe est recommandée. Cette information est gratuite concernant la rente de vieillesse pour les personnes de plus de 40 ans et pour autant qu'il n'y ait pas eu plus d'une demande en cinq ans.

Caisse de pension

Chaque assuré peut prélever jusqu'à 25 % du minimum LPP sous forme de capital sans respecter un délai minimal d'information. Si vous désirez retirer le capital ou une partie de celui-ci, vous devez impérativement consulter suffisamment tôt le règlement de votre caisse de pension, afin de vous assurer du délai exigé pour faire votre demande de retrait en capital. En général, ce délai est d'un à trois ans avant le départ à la retraite.

Pour connaître le niveau des prestations qui vous seront servies, il vous faudra consulter le certificat de prévoyance qui vous est délivré chaque année par votre institution de prévoyance: y sont notamment indiquées les prestations à la retraite (rente de vieillesse et d'enfant), les prestations en cas de décès (rentes de veuf ou de veuve, rentes d'orphelin) et les prestations en cas d'invalidité.

la retraite?

Kurhan

Troisième pilier

Si vous êtes bénéficiaire de prestations du troisième pilier A ou B, il vous faudra rassembler vos différents contrats s'il s'agit de polices d'assurance ou vos relevés pour le cas des comptes d'épargne. Les contrats d'assurance mentionnent le capital ou les rentes que vous devriez au minimum percevoir. Ils seront potentiellement augmentés de participations aux excédents. Les prestations du troisième pilier A que vous recevrez en capital au moment de votre retraite seront imposées de manière unique et séparée. Pour avoir une idée approximative de la somme que vous obtiendrez à l'échéance, vous pouvez effectuer un calcul par le biais des «calculettes cantonales» sur internet.

Situation pour un couple marié établi à Lausanne (VD)

REVENUS	SALARIAT	RETRAITE
Salaires	130 000	
Rente AVS		41 000
Rente LPP		52 000
Valeur locative	15 000	15 000
Loyers	12 000	12 000
Revenus	10 000	10 000
Total	**167 000**	**130 000**

DÉDUCTIONS	SALARIAT	RETRAITE
Frais professionnels	12 000	
Pilier 3a	12 000	
Déduction pour double activité	1600	
Primes d'assurances	4000	4000
Intérêts hypothécaires	20 000	20 000
Frais d'entretien	5400	5400
Intérêts capitaux d'épargne	3000	3000
Total	**58 000**	**32 400**
Revenu imposable	109 000	97 600
Charge fiscale	**21 400**	**18 100**